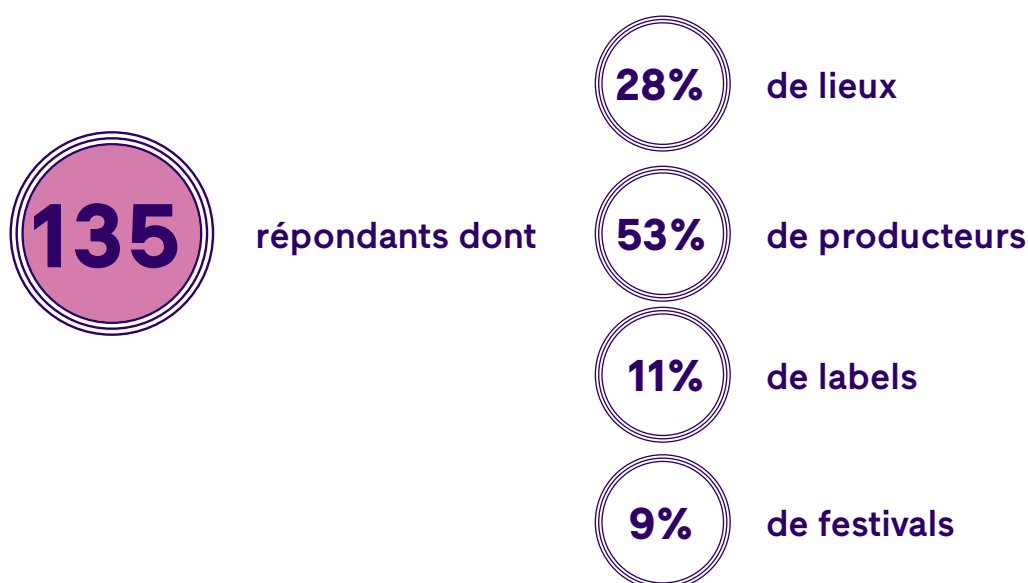


Evaluation quantitative de l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur la filière Musiques Actuelles en Auvergne-Rhône-Alpes

Conduite par Grand Bureau
Etat des données au 12 juin 2020



Les producteurs de spectacles et lieux de diffusion sont les répondants majoritaires. Dès le 12 mars, ils ont été contraints d'annuler des représentations, ils ont donc été impactés en premier par les effets de la crise.

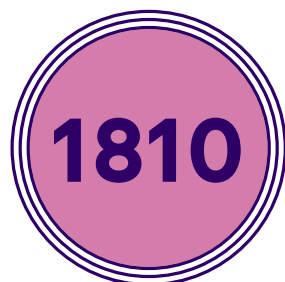
Pour les labels et producteurs phonographiques, l'effet a été ressenti dans un second temps dès le 20 mars avec l'écrasement des ventes physique et également en ligne.

Pour les festivals, une première vague d'entre eux, notamment ceux qui devaient avoir lieu en avril et mai (Reperkusound, Paroles et Musique, etc..) ont annulé courant mars ou début avril. Puis, suite aux annonces d'Edouard Philippe le 28 avril, les principaux festivals d'été ont annoncé leurs annulations.

Quant aux structures qui ont une activité de formation, celles-ci ont été mises à l'arrêt dans un premier temps, puis certaines ont pu reprendre sous forme de visio.

Producteurs et lieux de diffusion

Impact des annulations de représentations



représentations
annulées



sont dûes à des arrêtés
préfectoraux ou municipaux



des représentations n'ont
pas pu être couvertes par
une assurance annulation



des cas la force majeure n'est
pas applicable

Producteurs et lieux de diffusion

Impact des reports de représentations



représentations
reportées



accusent une baisse de
fréquentation ou réservation
de plus de 30%



C'est la perte financière estimée liée à l'annulation et au report des représentations des lieux et producteurs ayant répondu

Cette perte est une estimation au 12 juin 2020. À ce jour, même si l'ordonnance du 1er juin leur permet de rouvrir dans un protocole sanitaire strict, les principaux ERP ne peuvent, soit pas le faire car les jauges possibles sont beaucoup trop limitées, soit le font mais à perte. Nous sommes dans l'attente de nouveaux décrets pour savoir si l'automne 2020 permettra l'ouverture des lieux de manière moins stricte, seule condition à la reprise économique de notre filière.

Festivals

Impact sur les festivals annulés



des festivals devant avoir lieu avant le 31/08/2020 ont été contraints d'annuler.

La fourchette de perte financière directe est comprise entre 50 000€ et 300 000€

Après les annonces d'Edouard Philippe le 28 avril, les principaux festivals régionaux avec des jauges à plus de 5000 personnes, ont annulé leurs événements.

Pour ceux avec des jauges plus petites, ils ont bien souvent été contraints d'annuler suite aux annulations des tournées artistes.

Quasiment aucun des festivals de musiques actuelles de la Région n'a pu se maintenir. L'écosystème des festivals est durement touché. Ils sont tous, en fonction de leur taille, générateurs d'activités économiques locales (hébergement, traiteur, structures techniques, etc...).

Les pertes financières sur les festivals ne sont pas à ce jour évaluables car la majorité d'entre est financée par plusieurs collectivités territoriales qui n'ont pas, à ce jour, pris de décision sur le maintien partiel ou global des subventions allouées aux événements.

Le fond d'urgence du CNM n'a pas encore communiqué les critères d'attribution pour l'activité festivals.

Labels, distributeurs

Impact sur les acteurs de la musique enregistrée

L'impact de la crise sur les labels et distributeurs de la région reste plus complexe à chiffrer car ils sont frappés par différents phénomènes :

- Effondrement du streaming, suivi d'une remontée progressive
- Report ou annulation des sorties de disques et du volume commandé, qui se traduit de fait par une perte financière.
- Malgré une remise en route de la distribution et des activités, l'embouteillage des actualités reportées à la rentrée divise les opportunités de promotion, distribution et visibilité

L'évaluation des pertes économique s'affine mais doit se poursuivre sur les prochains mois. Ces acteurs à l'économie fragile vont avoir besoin de dispositifs spécifiques comme celui mis en oeuvre par le CNM sur le volet musique enregistrée.